



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**73<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 11 décembre 2014**

**FR**

UNIDROIT 2014  
A.G. (73) 2  
Original: anglais  
octobre 2014

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2014**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen complet des activités menées par UNIDROIT en 2014 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2013, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel et examiner la recommandation faite par le Conseil de Direction à sa 94<sup>ème</sup> session (2014) de modifier le degré de priorité accordé à deux activités lors de la 72<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale (2013)</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 4; (72) 9, UNIDROIT 2014 – C.D. (93) 12, Annexe II, UNIDROIT – C.D. (93) 14</i>

## Introduction

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2014-2016 couvre un certain nombre de sujets dont l'introduction au Programme de travail avait été recommandée à l'origine par le Conseil de Direction à sa 92<sup>ème</sup> session (Rome, 8-10 mai 2013) et entérinée par l'Assemblée Générale lors de sa 72<sup>ème</sup> session (Rome, 5 décembre 2013) (cf. document UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 9, paras. 22-30).

2. Afin de déterminer le degré de priorité à accorder aux différentes activités du Programme de travail, les critères suivants sont appliqués :

- a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*
  - (i) "*priorité élevée*" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres (jamais plus de deux)
  - (ii) "*priorité moyenne*" – projets qui pourraient démarrer ou progresser au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple l'obtention de fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources du budget régulier –; et
  - (iii) "*priorité basse*" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.
- b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*
  - (i) "*priorité élevée*" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet;
  - (ii) "*priorité moyenne*" – n'excédant pas 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet; et
  - (iii) "*priorité basse*" – n'excédant pas 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet.
- c) *Fonctions indispensables.* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "*priorité élevée*", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières qui lui sont spécifiquement attribuées.

3. Le Programme de travail pour la période triennale 2014-2016 contient actuellement les activités suivantes avec les priorités accordées à la 72<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale (2013), comme recommandé par le Conseil de Direction en 2013 :

### A. ACTIVITES LEGISLATIVES

- 1. Contrats du commerce international
  - a) Questions afférentes aux contrats à long terme: \*
  - b) Questions afférentes aux contrats multilatéraux: \*
- 2. Opérations garanties
  - a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaires et spatial: \*\*\*
  - b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap

- 1) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction: \*\*
  - 2) Navires et matériels d'équipement maritime: \*
  - 3) Matériels de production d'énergie éolienne en haute mer et matériels d'équipement semblables: \*
3. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux  
Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents: \*\*
  4. La responsabilité pour les services satellitaires: \*
  5. Droit privé et développement
    - a) Agriculture sous contrat: \*\*\*
    - b) Travaux futurs éventuels d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole: \*
  6. Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales: \*

#### **B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT**

1. Fonctions de dépositaire: \*\*\*
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT: \*\*\*

#### **C. Activités non législatives**

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires: \*\*\*
2. Politique et ressources d'information: \*\*\*
3. Stages et bourses de recherches: \*\*\*

4. Le présent document présente un résumé des mesures prises en 2014 pour la mise en œuvre des activités législatives inscrites au Programme de travail de l'Institut. Des informations plus détaillées, ainsi que des informations sur les activités non législatives de l'Institut seront fournies dans le Rapport annuel 2014 qui sera publié en 2015. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, sur les ressources allouées aux différents projets et activités de l'Institut en 2014, sur la base du budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 72<sup>ème</sup> session (Rome, 5 décembre 2013). L'Annexe II fournit quant à lui des informations sur les contributions extrabudgétaires mises à la disposition du Secrétariat et leur allocation aux diverses activités en 2014.

5. A la 93<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (Rome, 7 au 10 mai 2014), le Programme de travail déjà adopté pour la période triennale 2014-2016 a été présenté étant donné qu'il s'agissait de la première session du Conseil nouvellement élu avec quatorze nouveaux membres.

6. Après avoir examiné le Programme de travail 2014-2016, le Conseil de Direction a recommandé que l'Assemblée Générale confère une priorité plus élevée aux projets sur les contrats à long terme et sur la procédure civile transnationale – formulation de règles régionales (voir UNIDROIT 2014 – C.D. (93) 14, para. 112).

7. *L'Assemblée Générale est donc invitée à examiner en particulier ces deux projets et d'envisager l'accroissement de la priorité qui leur a été assignée lors de sa dernière session.*

---

\*\*\* Priorité élevée  
 \*\* Priorité moyenne  
 \* Priorité basse

## **A. Activités législatives**

### **1. Contrats du commerce international**

#### **a) Questions afférentes aux contrats à long terme: \***

8. Bien que l'on puisse sans aucun doute considérer les Principes d'UNIDROIT en quelque sorte une «partie générale» du droit international de la vente et d'autres contrats à exécuter en une seule fois, il reste à voir dans quelle mesure ils fournissent également des solutions adéquates pour les contrats à exécuter sur un certain laps de temps, ou contrats dits à long terme. En effet, alors que les Principes d'UNIDROIT dans leur forme actuelle contiennent déjà un certain nombre de dispositions spécifiques adaptées aux besoins spécifiques de ce dernier type de contrat, certaines questions nécessitent encore d'un examen plus approfondi qui pourrait faire l'objet de dispositions ou d'explications supplémentaires dans les commentaires. Les questions afférentes aux contrats à long terme ont donc été inscrites au Programme de travail 2014-2016 avec un niveau de priorité « basse ».

9. *L'Assemblée Générale est invitée à suivre la recommandation du Conseil de Direction de porter à « moyenne » la priorité de ce projet pour que le Secrétariat alloue des ressources suffisantes en vue de préparer un projet de document qui sera présenté à la session du Conseil de Direction en 2015.*

### **2. Opérations garanties**

#### **a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaires et spatial à la Convention du Cap**

##### **Protocole spatial \*\*\***

10. Le Protocole spatial a été ouvert à la signature lors de la cérémonie de clôture de la Conférence le 9 mars 2012. Trois Etats (Arabie Saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe) ont signé le Protocole spatial. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du Protocole spatial.

11. Les deuxième et troisième sessions de la Commission préparatoire se sont tenues en janvier et en septembre 2014. La deuxième session a examiné le projet révisé du Règlement du Registre accompagné du rapport explicatif préparé par Sir Roy Goode et conclu un accord de principe sur la grande majorité des dispositions du projet du Règlement du Registre.

12. La troisième session de la Commission préparatoire a finalisé le texte du Règlement, si ce n'est la question des critères d'identification relatifs aux parties des astronefs. En outre, la Commission a examiné le premier projet d'«invitation à participer aux sollicitations pour le Registre international pour les biens spatiaux». Enfin, le représentant de l'UIT a fait part de l'attitude positive du Conseil de l'UIT qui s'est tenu en mai 2014 et a rappelé l'intérêt de l'UIT à être considéré comme le candidat naturel au rôle d'Autorité de Surveillance du futur Registre pour les biens spatiaux.

##### **Protocole ferroviaire (Luxembourg) \*\*\***

13. Le 22 septembre 2014, un séminaire européen sur le Protocole de Luxembourg a eu lieu à Berlin. Il s'adressait aux représentants des Gouvernements et des autorités aéronautiques compétentes ainsi que des experts en vue de soutenir les efforts visant à promouvoir la Convention du Cap (CCT) et ses Protocoles.

## **b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap**

### **1) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction: \*\***

14. Le 22 janvier 2014, la deuxième réunion d'Echanges (*Issues Dialogues*) sur la préparation du Protocole MAC a eu lieu à l'Institut de droit international (*International Law Institute*) à Washington D.C. La réunion a poursuivi l'examen des avantages économiques potentiels du protocole MAC et a examiné les approches possibles afin de déterminer la portée du Protocole.

### **2) Navires et matériels de transport maritime**

15. En 2014, le Secrétariat a continué de suivre les développements dans ce domaine.

## **3. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux**

### **Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents: \*\***

16. Dû à une pénurie de personnel, le projet a subi quelque retard. Sa portée a été examinée en détail lors de la troisième réunion post-conférence du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre établi par la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel (Istanbul, 11-13 novembre 2013). Une journée entière a été consacrée à la portée et à la méthodologie à adopter en vue de l'élaboration du Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents.

17. Avec l'arrivée de nouveaux membres du personnel en automne 2014, le Rapport de la troisième réunion du Comité a pu être rédigé et publié sur le site en anglais. La version française est en cours de préparation. Le Secrétariat a également fait appel à un expert pour préparer un projet initial de Guide législatif. Il a commencé ses travaux en partant de la proposition des « Amis du Comité » faite par un groupe d'Etats qui avait été acceptée par consensus lors de la troisième réunion du Comité.

## **4. La responsabilité pour les services satellitaires: \***

18. En 2014, le Secrétariat d'UNIDROIT a continué à suivre les développements dans le domaine de la gestion du risque et la Responsabilité civile pour les services fournis par les Systèmes Globaux de Navigation Satellitaire (GNSS). Le Secrétariat a été représenté à la deuxième conférence d'Alias intitulée « Addressing the Liability Impact of Automated Systems (ALIAS) » qui s'est tenue à Florence (Italie) les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014 auprès de l'European University Institute.

## **5. Droit privé et développement**

### **a) Agriculture sous contrat: \*\*\***

19. Conformément à l'autorisation du Conseil de Direction, lors de sa 91<sup>ème</sup> session (Rome, du 7 au 9 mai 2012), un Groupe de travail a été constitué en vue de préparer un Guide législatif sur l'agriculture sous contrat composé d'experts représentant différents systèmes juridiques et contextes législatifs, s'appuyant également sur la coopération active d'organisations multilatérales partenaires et comprenant une représentation appropriée de producteurs agricoles et du secteur privé.

20. En 2014, le Groupe de travail s'est réuni pour la troisième fois à Rome du 3 au 7 mars pour examiner de nouveaux Chapitres provisoires (forme et formation du contrat, exonération de responsabilité en cas d'inexécution, moyens pour inexécution, durée, renouvellement et résiliation et loi applicable et résolution des différends) et se retrouvera à nouveau pour une quatrième réunion du 17 au 21 novembre. Le Groupe examinera les projets de chapitres révisés avant

d'approuver le contenu du Guide. Après la dernière réunion du Groupe de travail, le Guide fera l'objet d'un travail d'édition avant publication et de traduction en français et sera soumis aux procédures requises de validation de la FAO, avant sa présentation à la 94<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction d'UNIDROIT en 2015

21. Diverses consultations ont également eu lieu en 2014 (à Buenos Aires en mars, à Bangkok en septembre, à Rome et à Addis Abeba en octobre) pour présenter le contenu du futur Guide juridique UNIDROIT/FAO sur l'agriculture sous contrat aux milieux intéressés, notamment les agriculteurs et le secteur agroindustriel, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, afin de vérifier qu'il répond adéquatement aux besoins de la pratique. Ces consultations visent à alimenter le processus de rédaction au sein du Groupe de travail, à informer sur l'utilisation future du Guide.

**b) Travaux futurs éventuels d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole: \***

22. En 2014, le Secrétariat a continué de suivre les développements dans ce domaine.

**6. Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales: \***

23. Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, préparés par un Comité d'étude conjoint American Law Institute /UNIDROIT visent à concilier les différences des règles nationales de procédure civile, en tenant compte des particularités du contentieux international au regard du contentieux purement interne.

24. Le Conseil de Direction avait précédemment convenu que l'on pourrait examiner la reprise des travaux sur l'élaboration de «Règles», avec un accent particulier sur la mise en œuvre régionale et sur l'adaptation des Principes aux particularités de systèmes juridiques spécifiques. Il a fait valoir que, à court terme, le partenaire le plus prometteur pour une coopération institutionnelle en matière de droit de la procédure civile pourrait être l'Institut de droit européen (ELI), de création récente, dont l'objet était d'entreprendre, de réaliser et de faciliter des travaux de recherche, de formuler des recommandations et de fournir des orientations pratiques en matière de développement juridique européen. Un projet conjoint ELI/UNIDROIT sur l'élaboration de règles régionales basées sur l'adaptation des Principes ALI/UNIDROIT était un instrument utile pour éviter une croissance fragmentaire et désordonnée des lois européennes en matière de procédure civile, tout en favorisant la promotion des Principes ALI/UNIDROIT.

25. L'Assemblée Générale en sa 72<sup>ème</sup> session avait assigné au projet sur la procédure civile transnationale – formulation de règles régionales, sur recommandation du Conseil de Direction lors de sa 92<sup>ème</sup> session une priorité « basse ». Le Conseil de Direction a maintenant suggéré d'accroître cette priorité.

26. *L'Assemblée Générale est invitée à envisager d'accroître le degré de priorité assigné à ce projet lors de sa 73<sup>ème</sup> session tel que recommandé par le Conseil de Direction passant d'une priorité basse à une priorité moyenne.*

## ANNEXE I

**Dépenses – Mise en œuvre du Programme de travail  
(estimation au 31 décembre 2014)**

		<b>Priorité</b>	<i>Budget ordinaire</i>
<b>Contrats du commerce international</b>			
<b>1</b>	<b>a) Contrats à long terme</b>	<b>*</b>	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	42.274,33
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Consultation/Promotion	Missions (Ch. 1.5)	
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	3.400,00
		Missions des experts (Ch. 1.5)	11.790,63
	Documentation/traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	<b>Total</b>		<b>57.464,96</b>
<b>2</b>	<b>b) Contrats multilatéraux</b>	<b>*</b>	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	7.230,00
	<b>Total</b>		<b>7.230,00</b>
<b>Opérations garanties</b>			
<b>3</b>	<b>a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial</b>	<b>***</b>	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	45.003,09
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	14.458,41
	Coûts des réunions	Missions (Ch. 1.5)	4.647,55
		Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	3.200,00
	Documentation/traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	<b>Total</b>		<b>67.309,05</b>
<b>4</b>	<b>b) Préparation d'autres Protocoles à la convention du Cap</b>		
	<b>1) Matériels d'équipement agricole, minier et de construction</b>	<b>**</b>	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	48.077,25
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Documentation/traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Consultation/Promotion	Missions (Ch. 1.5)	
		Missions des experts (Ch. 1.5)	
	<b>Total</b>		<b>48.077,25</b>
<b>5</b>	<b>2) Navires et matériels de transport maritime</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	1.407,00
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	<b>Total</b>		<b>1.407,00</b>

<b>6</b>	<b>3) matériel de production d'énergie en mer et les matériels d'équipement similaires</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Marchés financiers transnationaux et interconnectés</b>			
<b>7</b>	<b>Guide juridique visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	27.629,78
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	5.860,04
		Honoraires des consultants (Ch. 2.1)	18.000,00
	Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5) *	12.000,00
		Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	0,00
<b>Total</b>		<b>63.489,81</b>	
<b>8</b>	<b>Responsabilité pour les services satellitaires</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	663,21
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.5)	560,00
	<b>Total</b>		<b>1.223,21</b>
<b>Droit privé et du développement</b>			
<b>9</b>	<b>a) Agriculture sous contrat</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	181.014,26
		Honoraires des consultants (Ch.2.1)	8.234,00
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	45.988,14
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	7.100,00
		Missions (Ch. 1.5)	6.626,71
		Missions des experts (Ch. 1.5)	4.074,80
	Documentation/Traduction	Frais de traduction (Ch. 2.1)	24.000,00
	<b>Total</b>		<b>277.037,91</b>
	<b>10</b>	<b>b) Travaux éventuels dans le domaine du droit privé et du développement agricole</b>	
Coûts du personnel		Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	17.621,04
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
<b>Total</b>		<b>17.621,04</b>	
<b>11</b>	<b>Aspects juridiques de l'entreprise sociale</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>

<b>12</b>	<b>Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	43.114,72
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	10.662,42
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	4.700,00
		Missions (Ch. 1.5)	831,60
		Missions des experts (Ch. 1.5)	14.987,00
	<b>Total</b>		<b>74.295,74</b>
	<b>Mise en œuvre et promotion</b>		
<b>13</b>	<b>1) Fonctions de dépositaire</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	22.380,26
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	12.863,02
	<b>Total</b>		<b>35.243,28</b>
<b>14</b>	<b>2) Promotion des instruments d'UNIDROIT</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	85.781,71
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	8.796,31
	Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)	32.085,74
		Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	5.200,00
	Documentation/traduction	Consultant externe (Ch. 2)	9.000,00
	Correspondance (Ch.4.3)		2.955,00
	<b>Total</b>		<b>143.818,76</b>
	<b>Activités non législatives</b>		
<b>15</b>	<b>1) Bibliothèque d'UNIDROIT et bibliothèques dépositaires</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	4.770,20
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	119.789,90
	Achats	Achat de livres, revues juridiques, reliure, logiciel (Ch.6)	121.000,00
	<b>Total</b>		<b>245.560,10</b>
<b>16</b>	<b>2) Ressources et politique d'information d'UNIDROIT</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	115.932,06
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	89.698,92
	Documentation/traduction	Correspondance (Ch. 6.3)	4.538,00
		Frais d'impression (Ch. 4)	** 27.833,51
	<b>Total</b>		<b>238.002,49</b>
<b>17</b>	<b>3) Bourses de recherche et stages</b>		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)	30.150,51
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	24.559,48
	<b>Total</b>		<b>54.709,99</b>

<b>18 Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance</b>		
Coûts du personnel	Secrétaire Général et fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	108.686,71
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	53.992,19
Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	15.200,00
	AG, CF, CD et CP (Ch. 1.1)	59.268,32
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.5)	16.371,00
	Représentation (Ch. 1.7)	7.000,00
<b>Total</b>		<b>260.518,22</b>
<b>19 Administration, services d'appui et gestion des locaux</b>		
Coûts du personnel	Secrétaire Général et fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	82.341,04
	Frais de voyage et indemnités d'installation pour les nouveaux arrivants (2.1)	14.423,24
	Services généraux (Ch. 2.1, 2.2, 3.1)	273.358,84
	Heures supplémentaires du concierge (Ch.2.1)	3.000,00
	Commissaire aux comptes (Ch1.4)	3.869,60
Divers	Coûts de l'entretien (Ch. 5)	245.818,19
	Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 3.3)	3.750,00
	Assurance accidents (Ch. 3.2)	13.179,80
	Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 4.1, 4.2)	44.042,72
	Divers(Ch. 4.4)	2.746,40
<b>Total</b>		<b>686.529,83</b>
<b>Total</b>		<b>2.279.538,65</b>

\*€ 12.833,51 ont été mis de côté pour la réimpression de livrets en 2015(16)

\*\*€ 19.667,01 ont été mis de côté pour la célébration du 20ème anniversaire de la Convention de 1995 en 2015 (14)

\*\*\* € 12.000,ont été mis de côté pour le Comité sur les marchés émergents en 2015(7)

## ANNEXE II

<b>UNIDROIT - Informations sur les contributions extrabudgétaires en 2014</b>		
---	--	--

<b>Reçu *</b>	<b>Dépensé **</b>	<b>Solde ***</b>
---------------	-------------------	------------------

<b>Principes sur la compensation des instruments financiers</b>	€	<b>Reçu</b>	<b>Dépensé</b>	<b>Solde</b>
<b>Recettes</b>				
Donateur Association des banques allemandes <sup>1</sup>		7.864,89		
<b>Dépenses</b>				
Publication Ré-impression de livrets			3.583,50	
<b>Total</b>	€	<b>7.864,89</b>	<b>3.583,50</b>	<b>4.281,39</b>

<b>Préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture sous contrat</b>	€	<b>Reçu</b>	<b>Dépensé</b>	<b>Solde</b>
<b>Recettes</b> <sup>2</sup>				
Donateur FIDA		117.992,00		
<b>Dépenses</b> <sup>3</sup>				
Personnel Travaux de consultation			22.840,00	
Réunions 3 <sup>ème</sup> session du Groupe de travail d'UNIDROIT			15.224,00	
4 <sup>ème</sup> session du Groupe de travail d'UNIDROIT			22.837,00	
Consultations avec les parties prenantes				
Buenos Aires/Bangkok/Addis Abeba/Rome			43.770,00	
Divers Frais de voyage et technologie de l'information			9.325,00	
Frais généraux			3.996,00	
<b>Total</b>	€	<b>117.992,00</b>	<b>117.992,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Promotion des instruments d'UNIDROIT</b>		€	<b>Reçu</b>	<b>Dépensé</b>	<b>Solde</b>
<b>Recettes</b>					
Donateur	Fondation de droit uniforme <sup>4</sup>		19.002,60		
<b>Dépenses</b>					
Publication	Impression des Actes du Symposium sur la protection des biens culturels (Vienne, novembre 2013)			4.000,00	
<b>Total</b>		€	<b>19.002,60</b>	<b>4.000,00</b>	<b>15.002,60</b>
<b>Programme de bourses de recherche</b>		€	<b>Reçu</b>	<b>Dépensé</b>	<b>Solde</b>
<b>Recettes</b>					
Donateurs	Membres du Conseil de Direction		3.152,00		
	Gouvernement des Pays-Bas <sup>5</sup>		3.000,00		
	Gouvernement de la République de Corée <sup>6</sup>		548,69		
	Transnational Law and Business University (République de Corée) <sup>7</sup>		7.337,80		
	Fondation de droit uniforme <sup>8</sup>		22.971,53		
	UK Foundation for International Uniform Law <sup>9</sup>		10.375,78		
	Divers cabinets d'avocats italiens <sup>10</sup>		4.010,56		
<b>Dépenses</b>					
	Bourses			33.086,04	
<b>Total</b>		€	<b>51.396,36</b>	<b>33.086,04</b>	<b>18.310,32</b>
<b>Bibliothèque d'UNIDROIT</b>		€	<b>Reçu</b>	<b>Dépensé</b>	<b>Balance</b>
<b>Recettes</b>					
Donateur	Fondation de droit uniforme		31.000,00		
	Divers cabinets d'avocats italiens <sup>11</sup>		69.952,69		
	Institut Max Planck (Hambourg) <sup>12</sup>		12.540,00		
<b>Dépenses</b>					
	Achat de livres et de revues			12.540,00	
				29.119,08	
<b>Total</b>		€	<b>113.492,69</b>	<b>41.659,08</b>	<b>71.833,61</b>
<b>Grand Total</b>		€	<b>309.748,54</b>	<b>200.320,62</b>	<b>109.427,92</b>

- 
- \* Estimation totale des recettes au 31 décembre 2014, comprenant les sommes reportées de l'exercice 2013
  - \*\* Estimation des dépenses au 31 décembre 2014
  - \*\*\* Estimation du solde au 31 décembre 2014
  - 1 Montant résiduel des contributions de 2011
  - 2 Ce projet bénéficie d'une petite subvention versée par le FIDA à la FAO, UNIDROIT agissant en qualité d'agent d'exécution
  - 3 Pour des raisons techniques, environ € 56.903 ont été versés effectivement par la FAO
  - 4 Comprend € 15.002,60 reportés des contributions versées au cours des exercices financiers précédents
  - 5 Montant reporté des contributions de 2013
  - 6 Montant reporté des contributions de 2013
  - 7 Montant reporté des contributions de 2013
  - 8 Montant reporté des contributions de 2011
  - 9 Comprend la somme de € 375,48 reportée des contributions de 2013
  - 10 Montant reporté des contributions de 2013
  - 11 Comprend la somme de € 49.952 reportée des contributions de 2012 et de € 20.000 reçues en 2013
  - 12 Estimation de la valeur des donations en nature (livres)